

mer à la tradition et féliciter le proposeur de l'Adresse et celui qui l'a appuyé; ils se rendront compte cependant que je ne partage pas toutes les idées qu'ils ont formulées.

Pendant l'ajournement nous avons assisté à plusieurs événements importants, dont certains se rapportaient à notre vie nationale et d'autres étaient intimement liés à notre politique extérieure.

Sans aucun doute, l'un des plus importants fut la conférence de Québec, en août 1943. Je félicite le Gouvernement d'avoir choisi la ville de Québec, ma propre ville, comme théâtre de cette conférence. Je n'hésite pas à dire que la population de Québec a été sensible au choix de sa capitale pour la tenue de cette réunion historique. Nos visiteurs, j'en suis certain, ont eu l'occasion de connaître notre population et d'apprendre que, malgré les renseignements erronés que répand certaine presse, les citoyens de la province de Québec sont aussi loyaux et surtout aussi canadiens que quiconque. Cette conférence a aussi fourni aux citoyens de Québec l'occasion de manifester toute l'estime qu'ils ont pour ceux qui, venant de l'étranger, se montrent des gentils-hommes et n'essayent pas de les épater ou de les traiter en inférieurs, comme cela se produit malheureusement trop souvent. Cette estime va, en particulier, au premier ministre britannique et à sa famille. Notre population a éprouvé un grand plaisir à entendre M. Churchill, son épouse distinguée et sa charmante fille, lui parler couramment dans sa propre langue. Aucun citoyen de Québec n'oubliera, j'en suis sûr, le discours que Mlle Churchill prononçait à la radio, le 27 août, et au cours duquel elle disait:

Je me réjouirai toujours d'être descendue d'abord à Québec. C'est ainsi qu'il faut arriver au Canada.

Pendant, monsieur l'Orateur, si nos gens ont reçu avec plaisir des personnages aussi importants, c'est avec regret qu'ils ont constaté le rôle insignifiant joué dans cette conférence par notre Gouvernement. Une fois de plus, il a été démontré que notre pays ne jouit pas du statut international qui le mettrait sur le même pied que les autres nations.

J'aimerais également rappeler un autre événement très important, je veux parler de la nomination de M. le juge Thibault au poste de juge en chef de la Cour suprême du Canada. Le Gouvernement certes mérite des félicitations à ce sujet, car le juge Rinfret était certainement l'homme le plus compétent pour remplir ce poste si important. Je suis convaincu que les Canadiens en général, aussi bien que les avocats et tous ceux qui ont affaire à la Cour suprême du Canada, ont appris cette nomination avec grand plaisir.

Il y a eu un autre événement qui n'est pas très important en lui-même mais qui prend un sens particulier à cause des déclarations qu'on a faites à cette occasion. Je veux parler du caucus des libéraux tenu à Ottawa en septembre dernier. D'après un rapport publié dans l'*Evening Journal* d'Ottawa, le 28 septembre, le premier ministre (M. Mackenzie King) parlant à ses amis du parti libéral aurait dit, comme il l'a fait cet après-midi, qu'il n'y aurait probablement pas d'élections générales avant la fin de la guerre; mais il a ajouté que certaines circonstances pourraient l'obliger d'en appeler au peuple plus tôt. Au nombre de ces circonstances, il a cité la suivante: tout groupement oppositionniste, ou toute combinaison de ces groupements, capable de nuire au progrès des travaux du Parlement, ou de faussement représenter ou de dénaturer le programme du Gouvernement au point de lui rendre la tâche impossible. Je ne sais pas si en faisant cette déclaration le premier ministre voulait empêcher les membres des groupes oppositionnistes de critiquer le Gouvernement, mais il s'est trompé si c'est là son intention. A ce sujet, j'aimerais vous citer un passage d'un discours prononcé il y a quelque temps par l'ex-président de l'Association du barreau canadien:

La censure des discours exercée par le pouvoir exécutif, surtout quand ces discours tendent à critiquer le pouvoir exécutif, est foncièrement et complètement incompatible avec les libres institutions, que la critique soit dirigée contre le personnel, les programmes ou les actes du pouvoir exécutif ou contre des commissions et comités créés par lui. En temps de guerre, tout le monde reconnaît l'à-propos de restreindre la divulgation de certains renseignements ou même d'interdire l'expression de vues de nature à nuire à la cause du pays. Mais chercher à interdire ou à restreindre la critique, même peu judicieuse, de la conduite du pouvoir exécutif ou de ses organismes est un coup porté à la citadelle même de la liberté et l'établissement au pouvoir de ses plus mortels ennemis.

Il existe, après tout, certains principes dont la sauvegarde est plus importante que le sort d'un gouvernement quelconque.

Je crois que tous ceux qui s'intéressent à la sauvegarde de la démocratie et de notre régime parlementaire doivent être de cet avis.

Le seul autre événement que je veux mentionner ici est le résultat des élections complémentaires qui ont été tenues en août dernier. Une fois de plus le Gouvernement a connu la défaite et a constaté qu'il a perdu la confiance des Canadiens. Les résultats des élections de Stanstead et de Cartier ont démontré que les électeurs du Québec étaient en 1943 du même avis qu'en 1942, alors que j'ai été élu dans Charlevoix-Saguenay. Ces trois élections partielles dans